

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **12 juillet 2021**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Samuel Nadeau
Siège #4 - Simon Therrien
Siège #5 - France Germain
Siège #6 - Keven Demers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Poste Vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur Samuel Boudreault
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2790-07-2021

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SÉANCE DU MOIS DE JUILLET
LIEU : SALLE MUNICIPALE**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 7 juin 2021

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Conseil sans papier / Weblex

5.2 - Autorisation conception d'un vidéo promotionnel

5.3 - Autorisation de signataire pour le dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ

5.4 - Subvention Fonds canadien de revitalisation des communautés

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture de services pour la sécurité civile

6.2 - Vérification des échelles du service incendie

7 - VOIRIE MUNICIPALE

7.1 - Entretien annuel des grilles pluviales et station de pompage

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

9.1 - Rapport des boues mai 2021

- 10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**
- 11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL**
 - 11.1 - Octroi de service professionnel pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux**
 - 11.2 - Cassage de roc / développement quartier résidentiel**
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**
 - 12.1 - Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation autre qu'agricole**
 - 12.2 - Mandat à la firme Ecceterra pour modification du bout de la rue Oreilly pour l'aménagement d'une virée**
- 13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE**
 - 13.1 - Changement de lumières Led**
- 14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- 15 - BIBLIOTHÈQUE**
 - 15.1 - Réseau biblio / rapport annuel 2020**
 - 15.2 - Annulation de frais de retard**
- 16 - OMH DE BEAURIVAGE**
- 17 - DIVERS**
- 18 - ADOPTION DES COMPTES**
 - 18.1 - Comptes à payer pour le mois de juin 2021**
- 19 - CORRESPONDANCES**
- 20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 20.1 - Programme TECQ 2019-2023**
 - 20.2 - Programme de voirie locale**
- 21 - MRC DE LOTBINIÈRE**
- 22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**
- 23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**
- 24 - POINTS D'INFORMATION**

Il est proposé par le conseiller Samuel Nadeau, appuyé par France Germain et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2791-07-2021

3.1 - Séance ordinaire du 7 juin 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par Richard Breton et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin dernier, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2792-07-2021

5.1 - Conseil sans papier / Weblex

Attendu que la Municipalité utilise un logiciel permettant la préparation, la tenue et le suivi des séances du conseil municipal;

Attendu que la Municipalité doit défrayer les frais de renouvellement annuel;

Proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu unanimement

D'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise Weblex Design inc. pour le renouvellement de la licence annuelle 2021 pour le logiciel Conseil sans papier Web pour un montant de 2 695.15\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 000 416 - Conseil sans papier - Gestion financière et administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2793-07-2021

5.2 - Autorisation conception d'un vidéo promotionnel

ATTENDU QUE la municipalité désire faire la promotion de la municipalité ainsi que du nouveau développement du quartier résidentiel

ATTENDU QUE pour faciliter la vente des terrains dans la municipalité, un vidéo promotionnel serait d'une grande pertinence

IL est proposé par Keven Demers, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat pour la conception d'un vidéo promotionnel à la firme Dronexperts, Krow production au montant de 5 445.00\$ + taxes

DE PUISER les fonds au poste budgétaire Développement quartier résidentiel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2794-07-2021

5.3 - Autorisation de signataire pour le dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ

CONSIDERANT QUE la municipalité dépose une demande d'autorisation pour l'aménagement de virée temporaire dans le quartier résidentiel

Madame France Germain se retire de cette décision

IL est proposé par Simon Therrien, appuyé par Richard Breton et résolu

D'AUTORISER Mme Annie Gagnon, directrice générale, a signée le formulaire de demande d'autorisation et effectuer le paiement au montant de 311.00\$ au Ministre des finances

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2795-07-2021

5.4 - Subvention Fonds canadien de revitalisation des communautés

CONSIDERANT QUE la municipalité désire changer ses pancartes de rue dans le but de reventer la beauté du village ainsi créer une uniformité

Il est proposé par France Germain, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'AUTORISER Annie Gagnon, directrice générale à signer tout document relatif à la demande de subvention au programme de fonds canadien de revitalisation des communautés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2796-07-2021

6.1 - Entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture de services pour la sécurité civile

ATTENDU l'arrêté AM-OO 1 0-20 18 du ministre de la Sécurité publique édictant le Règlement sur les Procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE le Règlement est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Lotbinière, Leclercville, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Saint-Gilles, N.D.S.C.d'Issoudun, Saint-Flavien, Dosquet, Saint-Janvier-de-Joly, Val-Alain, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre ont signifié au ministre de la Sécurité publique leur intention de se conformer au règlement et obtenu l'aide financière proposée pour les volets 1 et 2;

ATTENDU QUE les (17) municipalités ont signifié leur intention de regroupement afin d'accomplir les actions du volet 2 et obtenu l'aide financière additionnelle;

ATTENDU QUE le comité technique a déposé son rapport et ses recommandations et que ces dernières respectent les prescriptions réglementaires et le budget alloué

ATTENDU le besoin pour les 17 municipalités de recourir à l'entraide d'autres municipalités en cas de sinistre.

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu à l'unanimité de désigner le maire et le directeur général de la municipalité pour signer l'entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture de services pour la sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2797-07-2021

6.2 - Vérification des échelles du service incendie

Attendu que le programme d'entretien du Service de sécurité incendie prévoit la vérification et la réparation de ses échelles;

Proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'autoriser la vérification des échelles du Service de sécurité incendie au montant de 250\$ plus les taxes et de prévoir le remplacement de pièces selon le résultat de l'inspection.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - VOIRIE MUNICIPALE

2798-07-2021

7.1 - Entretien annuel des grilles pluviales et station de pompage

ATTENDU QUE la Municipalité procède au nettoyage des grilles d'égoût pluvial et des stations de pompage d'eaux usées afin de s'assurer que les sédiments ne bloquent pas les conduites au fil des années;

ATTENDU QUE les propositions déposées des entreprises Les Entreprises Claude Boutin sont de 170.00\$ / heure, de Sani Thetford (2000) inc à 130.00\$ /heure ainsi que Sani Orléans au coût de 145\$/ heure

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par Simon Therrien et résolu

DE CONFIER le nettoyage des grilles d'égoûts pluvial de 147 grilles et de deux stations de pompage d'eau usée de la Municipalité à 130.00\$ l'heure à l'entreprise Sani Thetford inc pour un montant total estimé de 4400\$ taxes incluses.

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 241 500 521 réseaux d'égouts - Egoût pluvial et 241 400 520 Entretien et réparation station St-David et 024 140 052 Entretien et réparation station des Chutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

9.1 - Rapport des boues mai 2021

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

2799-07-2021

11.1 - Octroi de service professionnel pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux

ATTENDU QUE l'autorisation d'appel de soumission a été expédié le juin dernier pour le mandat du contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de développement du quartier résidentiel Phase 1B

ATTENDU QUE nous avons 3 offres de soumissions ont été expédiées

ATTENDU QUE nous avons reçu seulement une soumission provenant de la firme Englobe

ATTENDU QUE toute cette soumission est conforme

Madame France Germain se retire de cette décision

IL est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Keven Demers et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux au développement du quartier résidentiel à la firme Englobe - au montant budgétaire et maximal de 16 502.11 \$ plus taxes

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire - développement quartier résidentiel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2800-07-2021

11.2 - Cassage de roc / développement quartier résidentiel

CONSIDERANT QUE la municipalité a découvert du roc lors des travaux au développement du quartier résidentiel

CONSIDERANT QUE les experts de la firme SNC Lavalin nous suggère de faire le cassage du roc en dépenses contrôlées

CONSIDERANT QUE la compagnie exécutant les travaux ont déjà fait une évaluation préliminaire soit pour un montant de plus ou moins 20 000\$

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER l'entreprise Excavation Ste-Croix a exécuter les travaux de cassage de roc avec surveillance de la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

2801-07-2021

12.1 - Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation autre qu'agricole

ATTENDU QUE la présente demande à la CPTAQ vise une utilisation autre qu'agricole sur des parties du lot 6 420 747 du cadastre du Québec dans le but d'aménager des virées temporaires;

ATTENDU QUE la Municipalité doit permettre aux camions lourds, véhicules d'urgence de pouvoir se virer facilement dans les nouvelles rues présentement cul-

de-sac;

ATTENDU QUE la présente demande n'apportera aucun impact négatif sur l'homogénéité du secteur puisque la vocation agricole demeure;

Attendu que la demande ne vise aucune aliénation, aucun morcellement et aucune construction;

Attendu que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation agricole du lot visé par la demande ainsi que des lots voisins;

ATTENDU QUE l'autorisation demandée est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de cette loi;

Madame France Germain se retire de cette décision

Il est proposé par Simon Therrien et appuyé par Samuel Nadeau de déposer la présente demande auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2802-07-2021

12.2 - Mandat à la firme Ecceterra pour modification du bout de la rue Oreilly pour l'aménagement d'une virée

CONSIDERANT QUE la municipalité doit convenir d'effectuer une virée au bout de la rue Oreilly dans le but de permettre une meilleure circulation

Il est proposé par France Germain, appuyé par Keven Demers et résolu

D'OCTROYER le mandat à la firme Ecceterra pour l'obtention d'un nouveau plan de cadastre

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire 261 000 411 Services professionnel - Aménagement urbanisme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

2803-07-2021

13.1 - Changement de lumières Led

CONSIDERANT QU'hydro Québec offre une subvention pour le changement de lumières Led sur les terrains de loisirs

CONSIDERANT QUE cette modification offrira une meilleur luminosité et une économie importante d'énergie

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Keven Demers et résolu

D'AUTORISER la compagnie Elecal a exécuter les travaux et faire la demande de la subvention.

DE PUISER l'exédantaire de la dépense de maximum 14 000\$ au poste budgétaire Immobilisation Lumière de rue

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15 - BIBLIOTHÈQUE

15.1 - Réseau biblio / rapport annuel 2020

2804-07-2021

15.2 - Annulation de frais de retard

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice nomme Mme Chantal Boisvert comme représentante de la Bibliothèque Florence-Guay assistée par Mme Jacqueline D.Blais comme directrice adjointe.

ATTENDU QUE les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques

ATTENDU QUE les amendes peuvent créer des éléments de conflits entre le personnel bénévole et le citoyen

ATTENDU QUE les montants collectés représentent une source négligeable de revenus pour les bibliothèques, d'autant plus en tenant compte des ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés

ATTENDU QUE le Réseau BIBLIO de la Capitale et Chaudière-Appalache et l'Association des Bibliothèques publiques du Québec sont en faveur de l'abolition des frais de retard, par la présente, le comité de bénévoles de la Bibliothèque Florence-Guay recommande au conseil municipal d'abolir en totalité les frais de retard pour les abonnés de sa bibliothèque.

CONSIDÉRANT toutes ses recommandations, il est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu

D'ABOLIR les frais de retards imposés aux utilisateurs de livres provenant de la Bibliothèque Florence-Guay

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16 - OMH DE BEAURIVAGE

17 - DIVERS

18 - ADOPTION DES COMPTES

2805-07-2021

18.1 - Comptes à payer pour le mois de juin 2021

Il est proposé par Simon Therrien appuyé par Samuel Nadeau et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de juin 2021 soient acceptés et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 183 817.13 \$

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

20.1 - Programme TECQ 2019-2023

20.2 - Programme de voirie locale

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

2806-07-2021

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 12 juillet 2021 est fermée à 20h02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Samuel Boudreault, maire

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de juin 2021

Annie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Gagnon

24 - POINTS D'INFORMATION